

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 mars 2015
concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

BUDGET ANNEXE DU SPANC
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES RIVIERES

Le Conseil Communautaire, sous la présidence d'Olivier **PAVY**,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,
Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,
Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de..... 0.89 €
- ou - un déficit cumulé de fonctionnement de..... €

- un excédent cumulé d'investissement de..... €
- ou - un déficit cumulé d'investissement..... €

- un solde positif de restes à réaliser de..... €
- ou -un solde négatif de restes à réaliser de €

1 - DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- **à titre obligatoire** :

- Au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (Résultat cumulé et restes à réaliser) en totalité soit : **€uros**

Le solde disponible est affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)€

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)0.89 €

2 - DECIDE d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté)
.....

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 26
VOTE
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 27 février 2015

Délibéré par le Conseil Communautaire,
A Selles-Saint-Denis le 9 mars 2015
Le Président,
Le Jardin d'Entreprises
Route de Mardilly
41300 SELLES ST DENIS
Tél. : 02 54 96 23 00
Fax : 02 54 96 38 31
www.sologne-des-rivieres.fr

